

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS (Rhône)

*

N° 29/2026

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le sept juillet deux mil vingt-six, à vingt heures, à la mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles Perrin.

Présents : Laurence Renoux, Jean-Claude Desbat, Myriam Perrin, Alain Arnaud, Marie-Claire Berrerd, Geneviève Foley, Sandrine Bessenay, Ludovic Batteur, Charles Millot, Maryline Trichard, Adrien Carret, Laurent Duzelet, Damien Lamboley.

Absente : Mirabelle Rousset-Charensol

Alain ARNAUD a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

OBJET : Fixation des tarifs du restaurant scolaire

Monsieur le Maire présente une projection du compte cantine sur l'année scolaire 2025-2026 qui estime le déficit à 25 358 € pour un volume de 14 476 repas. Il propose donc au conseil municipal une augmentation de 20 centimes par repas et de fixer ainsi les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2026 :

- Repas enfant : 5.35 €
- Repas adulte : 6.65 €
- Repas non programmé le jeudi à minuit pour la semaine suivante : 6.65 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal fixe à 5.35 € le prix unitaire du repas servi au restaurant scolaire situé à l'Ecole Bernard Pivot et facturé aux parents ; à 6.65 € les repas adultes et à 6.65 € les repas non programmés à l'avance.

PERRIN Jean-Charles,
Maire



ARNAUD Alain,
Secrétaire de séance

A blue ink signature, likely of Alain Arnaud, is written over the text of his name and title.

Date de télétransmission en préfecture : 09/07/2026 Date de publication sur le site Internet : 09/07/2026
--